

CONDITIONS GENERALES DE VENTE au 18.12.2015

Vente à distance Export

Article 1 : Acceptation des commandes.

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat de nos clients.

Nous ne sommes liés par nos commandes prises par nos représentants ou employés que sous réserve de notre confirmation écrite et signée. Toutefois, l'acceptation peut également résulter de l'expédition des produits.

Pour les administrations : bon de commande administratif obligatoire par fax ou courrier.

Les commandes doivent être adressées par lettre, par fax, via le site web ou par e-mail à l'adresse suivante :

Ets MORIN S.A.S.
Service commandes
23 bis rue des Bourguignons
91310 Monthéry
Fax : 01.69.80.76.87 - e-mail : contact@morinfrance.com - web : www.morinfrance.com

Les différentes phases de l'exploitation de votre commande sont les suivantes :

1 – Enregistrement

2 – Facturation

3 – Encaissement

4 – Préparation

5 – Emballage

6 – Expédition

Important : notre organisation comptable et informatique nous oblige à encaisser immédiatement tous les règlements, quelle que soit la date de livraison (sauf administrations)

Article 2 : Délai de livraison.

Les délais de livraison ou d'exécution de prestations ne sont donnés en fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport au moment de l'édition du devis et garantissant le délai de validité indiqué au devis. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni annulation des commandes en cours s'il s'agit de produit sur commande.

Concernant les produits standards l'acheteur pourra faire une demande écrite (fax ou e-mail) afin d'obtenir l'annulation, un échange, un avoir ou remboursement

Nous vous conseillons de voir auprès de notre service clientèle afin d'obtenir un devis actualisé et une confirmation de délai avant de valider un devis expiré.

Article 3 : Transport.

Tous nos produits ou marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quels que soient le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport franco ou port en sus.

- Le frais de transport sera calculé suivant le rapport poids/volume de votre commande et votre localité. Devis obligatoire.
- En cas d'absence du client lors d'une livraison, les frais inhérents au(x) passage(s) supplémentaire(s) du transporteur pour une nouvelle présentation ou retour des marchandises sont à la charge du client et directement réglables par lui au transporteur.
- En cas de livraison par les soins des Ets MORIN SA, la signature du bordereau de livraison par le client éteint tout droit de réclamation. Les livreurs des Ets MORIN SA ne sont pas habilités à reprendre des marchandises.
- Le franco de port ne comprend jamais l'expédition en colis express, qui sera facturé intégralement.
- Les frais de port ou conditions applicables au territoire français ne sont pas valables à l'exportation.
- Nous utilisons le mode d'expédition le mieux adapté à chaque colis.

Domages en cours de transport et réserves à la livraison :

Contrôlez obligatoirement votre marchandise à l'arrivée du transporteur ou du facteur. Même si le colis vous paraît visuellement en bon état, ouvrez devant le chauffeur et vérifiez attentivement l'état de la marchandise. Si vous constatez une anomalie quelconque due au transport, formulez immédiatement des réserves sur le bordereau d'expédition qui vous est présenté (sous format papier ou électronique) et confirmer impérativement par lettre recommandée au transporteur dans un délai maximum de 48h. Les réserves doivent être formulées de manière précise et détaillée. Attention : nous vous informons que les formules du type « sous réserve de déballage » n'ont aucune valeur juridique. Veuillez également nous adresser un double de la lettre adressée au transporteur. Sans contôle ni réserves caractéristiques de votre part à la réception de la marchandise, ni la confirmation par lettre AR au transporteur, la garantie transport ne pourrait pas fonctionner et nous ne pourrions pas intenter le moindre recours auprès du transporteur.

1 / Le colis vous parvient par PTT (2 possibilités)

- En cas d'avarie visuelle grave, refuser le colis
 - En cas d'avarie visuelle légère, accepter le colis, l'ouvrir devant le préposé, constater les dégâts ou manquant, demander au préposé d'établir un « constat de spoliation, de dommage ou avarie ».
- Dans tous les cas de figure, prévenez nous dans les 48h par lettre recommandée pour nous signaler et nous décrire avec précision le dommage.
- Il peut arriver qu'un colis postal soit perdu par les PTT. Dans le cas de délai de réponse PPT à toutes réclamations est d'environ 6 semaines. Ce n'est qu'après que le colis ait été déclaré perdu que nous pourrions réexpédier gratuitement la marchandise de remplacement.

2 / Le colis est livré par transporteur :

Ouvrez le colis devant lui et vérifiez attentivement l'état de la marchandise. Si vous constatez une anomalie due au transport, formulez immédiatement des réserves sur le bordereau d'expédition qui vous est présenté et confirmez par lettre recommandée au transporteur dans un délai maximum de 48 heures (nous faire parvenir un double). Les réserves faites dans les règles les marchandises faisant l'objet de litiges seront remplacées.

Cas particulier pour le transport des chenils : Les chenils complets sont expédiés par transporteur en service affrètement avec un délai variable de 3 à 10 semaines en fonction des destinations. Pour la livraison des ces produits le destinataire des marchandises doit s'assurer de l'accessibilité du lieu de livraison par un camion type 38 tonnes. Dans le cas de non accessibilité par ce type de véhicule, il appartient au destinataire de le préciser à la commande afin que nous puissions adapter le type de véhicule. Dans ce cas un délai supplémentaire peut être envisagé ainsi qu'une éventuelle modification du tarif de port. Sans contre indication et en cas de non accessibilité la marchandise sera soit retournée à l'expéditeur aux frais du client, soit entreposée chez un stockiste le plus proche, frais de stockage et de re-livraison à la charge du destinataire. En cas de retour de la marchandise chez l'expéditeur les frais seront facturés au réel, à savoir port aller et retour, frais d'emballage, frais de gestion et administratifs et éventuellement frais de re-livraison si il y a lieu. Pour les transports des chenils en affrètement le client doit prévoir 1 à 4 personnes pour le déchargement ou engins de manutention (nous consulter)

Article 4 : Enlèvement des marchandises.

L'enlèvement des marchandises par le client est possible du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, merci de nous adresser votre commande au minimum la veille de votre passage avant 16h. L'enlèvement par le client engage son entière responsabilité notamment en ce qui concerne le chargement de celle-ci dans son véhicule. En cas d'accident Ets MORIN ne pourra en être tenu responsable. En cas d'enlèvement la marchandise sera vendue TTC. Un bordereau de détaxe pourra être édité voir conditions en magasin.

Article 5 : Délai de refus.

- Si vous désirez annuler votre commande et être remboursé par suite d'un délai de livraison trop long ou d'une rupture de stock définitive, il suffit de nous en faire la demande par écrit. Aucun reliquat de commande ne sera conservé (sauf fabrication spéciale ou produits sur mesure)
- L'acheteur bénéficie d'un délai de 48 heures après la date de livraison pour contester la marchandise. Passé ce délai, il ne peut plus avoir de recours. Le refus de la marchandise, s'il est accepté par nous donnera droit à l'acheteur de prétendre à la substitution ou avoir dans un délai raisonnable.
- Aucune contestation ni annulation ne sera acceptée par téléphone.
- Aucune annulation ne sera acceptée pour les produits fabriqués à la commande dès lors que le processus de fabrication a commencé : Costume, veste, pantalon, matériel de toilette (table, puits, séchoir, cabine de lavage), chenil, produits sur commande et fabrications spéciales.

Article 6 : Retour de matériels.

- Ils sont soumis aux conditions suivantes :
- Notre accord préalable écrit ou fax est impératif, autorisation de retour à joindre au colis obligatoirement
- La demande doit être faite au plus tard dans les 48 heures suivant la livraison et avant la réexpédition du matériel. Nous ferons passer un bordereau de retour à joindre au colis impérativement pour assurer le bon suivi du dossier.
- Le matériel concerné doit être standard et référencé dans notre catalogue en vigueur à la date du retour.
- Les frais d'emballage et de transport aller comme retour restent à la charge de l'acheteur.
- Le retour s'effectue en port payé, matériel assuré en état neuf dans l'emballage d'origine avec les étiquettes non enlevées (tissu et/ou papier) sur le(s) produit(s)
- Dès réception et acceptation du matériel retourné, nous établissons un avoir qui est porté au crédit du compte de l'acheteur à l'exception des frais de port et d'emballage.
- Les commandes et matériel hors standard et fabrication sur mesures ne peuvent être annulées, pour quelque cause que ce soit, dès que leur exécution est en cours.
- Concernant les retours des produits électroniques type collier anti-aboiement, collier à distance, clôture, radar, GPS. Les consommables (piles et fil) ne seront pas repris, facturation au prix du jour de la reprise.
- **Garantie Satisfaction : Vous avez le droit à l'erreur, si vous vous êtes trompés d'articles, de tailles, de couleur, nous vous échangeons votre achat. Retour dans les 48 heures suivant la livraison sur présentation de la facture (retour en port payé, dans un état neuf dans son emballage d'origine)**
- Pour être acceptée cette garantie doit suivre les modalités sur le retour de matériel article 6, alinéa 1 à 8
- **Echange :** Si vous souhaitez faire un échange de référence suite à une erreur de taille, adressez contactez-nous par e-mail : retour@morinfrance.com nous éditerons un formulaire d'échange à joindre au colis afin d'assurer le bon déroulement du dossier.
- **Ne seront ni repris ni échangés (produits sur commande spéciale, sur mesure, personnalisés) :** les Canibou, chenils, les sautoirs, les sautoirs agility, Les aérosols de défense, cartouches et armes (par mesure de sécurité), les sacs d'alimentation (par mesure d'hygiène et conditions de stockage non maîtrisées), les aérateurs de toit, les gyrophares ainsi que toute

fabrication spéciale ou produits sur commande. Les consommables piles et batteries. Les livres, K7, CD, DVD ne peuvent pas être échangés ou repris s'ils ont été descellés.

Ces produits ne rentrent pas non plus dans les modalités de la garantie satisfaction

Les retours sont à adresser à : Ets MORIN S.A.S. - Service retour colis, 23 bis rue des Bourguignons 91310 MONTHERY. Joindre au colis la copie de votre facture ou bon de livraison avec vos instructions + le document d'autorisation de retour émis par notre service après-vente.

Article 7 : Prix de vente.

- Les prix applicables lors de la facturation sont ceux en vigueur le jour de la commande. Nos prix s'entendent pour un paiement comptant à la commande et sont nets de tout escompte.
- **Pour les revendeurs** un minimum de 100 € d'achat hors taxes sera demandé. Pour tout achat inférieur à cette somme : supplément de 2.50 € pour frais de traitement (facturation, préparation, emballage...)
- Attention ce minimum ne doit pas être interprété comme franco, le port restant à la charge du client.

Article 8 : Conditions de paiement.

- A défaut de conditions expresses contraires mentionnées dans l'offre de vente, les paiements s'effectuent intégralement à la commande.
- Le mode de règlement pour les clients à l'exportation est le virement bancaire en euros, frais bancaire à votre charge. Pour certains pays nous pouvons accepter la lettre de crédit irrévocable et confirmée ouverte exclusivement auprès de notre banque avec tous les frais à charge du client. (nous consulter)
- Cependant, dans le cas où le fractionnement des livraisons ou des prestations s'impose pour la bonne exécution de la commande, il peut être demandé à l'acheteur des acomptes successifs en proportion du travail déjà fourni (nous consulter)
- Ne sont pas acceptés à l'export et en dehors de la métropole et Corse les règlements par chèque, CB, paypal, etc...

Article 9 : Défaut de paiement et intérêt de retard

- En cas d'accord d'un règlement différé, tout retard de paiement non justifié entraînera automatiquement l'obligation de payer à la commande
- Selon les articles L.441-3 et L.441-6 du code du commerce, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours **ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de quarante 40 euros due au titre des frais de recouvrement** (non soumis à TVA). Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due sur présentation des justificatifs
- Des pénalités seront appliquées au montant hors taxe de la facture dans le cas où le paiement ne sera pas intervenu dans le délai de règlement fixé par les présentes conditions générales. Elles commenceront à courir, sans mise en demeure préalable, dès le lendemain du jour du règlement prévu par les conditions générales. (cf taux et conditions en pieds de facture).

Article 10 : Réserve de propriété.

- Toute marchandise expédiée ou déposée reste notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture (loi n°80335 du 12 mai 1980).
- En cas de non paiement par l'acheteur, le vendeur, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec avis de réception, la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur.

Article 11 : Garantie.

- Toutes nos marchandises sont garanties, contre tout vice de fabrication et contre tout fonctionnement défectueux dans des conditions normales d'utilisation et sur les produits n'ayant subi aucune modification.
- La garantie couvre exclusivement le remplacement ou la réparation, pièces et main d'œuvre comprise, des matériels reconnus défectueux par les services techniques de l'Ets MORIN SA, seuls qualifiés pour en juger, à l'exclusion de tout autre élément, notamment les frais de transport aller et retour des matériels défectueux.
- Seules les informations présentées sur notre site Internet peuvent être mises à jour et sont donc considérées comme valides au moment de la commande.
- La reproduction exacte des coloris ne peut être garantie.

Garantie étendue 10 ans pour les chenils :

- Seuls les articles accompagnés de la pastille « Garantie Fabricant 10 ans » sont concernés par la garantie étendue.
- Cette garantie couvre la rupture des matériaux acier ou des soudures, la corrosion des éléments acier galvanisés à chaud.
- Cette garantie exclut les composants en bois, les éléments traités par électrozingage, tous les composants non acier.
- La garantie couvre le remplacement ou la réparation des pièces et mains d'œuvre comprises des matériels reconnus défectueux par les services techniques du fabricant, seuls qualifiés pour en juger, à l'exclusion de toute autre élément, notamment les frais de transport aller et retour des matériels défectueux.
- Cette garantie exclut : les composants en bois, les éléments acier traités par électrozingage, tous les composants non acier, la corrosion provoquée par des stagnations d'urines.

Article 12 : Validité du catalogue papier

- Les spécifications techniques, prix et conditions de vente figurant dans le présent catalogue annulent et remplacent aux antérieurs publiés.
- Attention : Toutes les caractéristiques, dimensions, poids etc... mentionnées dans nos catalogues papier n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis la présentation et l'exécution de nos articles en fonction des nécessités et des perfectionnements de la fabrication.
- Seules les informations présentées sur notre site Internet peuvent être mises à jour et sont donc considérées comme valides au moment de la commande.

Article 13 : Compétence.

- Les Ets Morin SAS s'autorise le droit de reporter, suspendre, ou annuler une commande pour cas de force majeure ou tout autre raisons indépendante de sa volonté sans aucune pénalité.
- Pour tout litige, le tribunal de Corbeil Essonne aura la compétence exclusive même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur et nonobstant toute clause contraire.

Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout instant et sans préavis par les Ets Morin S.A.S. - Toute commande de nos produits ou marchandises implique l'acceptation de nos conditions générales de vente. Nos CGV sont téléchargeable via notre site internet rubrique « GCY » en bas de page d'accueil. La version en ligne constitue automatiquement la dernière version valide et à jour. Toute commande implique son adhésion.

Les présentes conditions ne sont valables que pour les clients export en vente par correspondance uniquement via le site Internet ou commande par catalogue, courrier ou mandat administratif
Non valables pour les achats effectués ou enlevés en magasin. Les conditions magasin sont affichées et disponibles en magasin

Les présentes conditions prennent le dessus et annulent certains des avantages indiqués sur notre site web qui est lui destiné aux particuliers. Le support site web permet de proposer un catalogue interactif et à jour des produits à nos clients professionnels.

Le catalogue interactif export est consultable à l'adresse www.morinfranceexport.com.

Pour plus de renseignement n'hésitez pas à nous contacter :

Tel : 01.69.01.74.20
Fax : 01.69.80.76.87
E-mail : contact@morinfrance.com
<http://www.morinfrance.com>
RCS Corbeil : 354 076 895 0011 -
TVA : FR 901 540 076 895 - APE : 4649Z
S.A.S. au capital de 40 000 €.

MORIN® et MORIN PRO® sont des marques déposées par les Ets MORIN MAURICE S.A.S.



- Logos déposés et propriétés des Ets MORIN MAURICE S.A.S.